

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Maison Transfrontière de Justice et du Droit : 10 ans aux côtés des habitants du Genevois

Ce lundi 11 octobre, le conseil annuel de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit (MTJD) s'est réuni en présence des élus et des chefs de juridiction de Thonon-les-Bains pour rendre compte de l'activité 2020 et revenir sur ses 10 années d'existence.

Un service de la Communauté de communes du Genevois depuis 2011

Présente aux côtés des habitants à Saint-Julien-en-Genevois depuis 2011, la MTJD continue de répondre au besoin de proximité en matière de justice. 10 ans après, le service s'est étoffé et les activités se sont peu à peu diversifiées pour répondre au mieux aux spécificités locales (droit du travail suisse, droit des étrangers...)

Des partenaires spécialisés reçoivent le public de façon gratuite et confidentielle

Que l'on soit travailleur frontalier, étranger souhaitant régulariser sa situation, en procédure de séparation, en litige avec son voisin, dans une démarche d'achat immobilier ou bien encore victime d'une infraction pénale, les professionnels et les nombreux partenaires de la MTJD apportent une aide juridique gratuite et confidentielle.

Zoom sur l'aide aux victimes

Service encore trop méconnu, l'aide aux victimes est le prolongement du bureau d'aide aux victimes du tribunal. C'est l'association AVIJ des Savoie du réseau France victime qui assure ce service sous forme de permanences à la MTJD. Ces spécialistes du droit et psychologues reçoivent les personnes victimes d'infractions pénales : violences volontaires, agressions sexuelles, coups et blessures, vols, abus de confiance, menaces, non-paiements de pension alimentaire... Ces professionnels apportent écoute, aide et information juridique à tous les stades de la procédure (avant, pendant et après le dépôt de plainte).

La Maison Transfrontière de Justice et du Droit, c'est :

- près de 46 000 personnes reçues depuis l'ouverture en 2011,
- près de 14 000 personnes renseignées par des juristes,
- plus de 3500 procédures pénales traitées
- près de 800 victimes prises en charge.

En pièce jointe : Photo du Conseil annuel de la MTJD qui s'est réuni lundi 11 octobre à Archamps en présence de : M. BOURIAUD, président du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains ; M. BADRE, Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains ; Mme FOL, Vice-présidente de la CCG en charge de l'action sociale, ainsi que certains intervenants.

Contact presse

Service communication

communication@cc-genevois.fr

04 50 95 92 60